

Nombre de Conseillers :

Elus :	40
Présents :	27
Absents :	09 dont 4 procurations
Votants :	31

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 octobre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

Présents : OZENNE Thierry, DUROCHER Franck, JULIEN Yves, BÉRON Jean-Paul. LE GUERN Christine, SIRISER Geneviève, Virginie SARTORIO, CARRE Jacky, MAUDUIT Cyrille, THOMAS Hubert, ETIENNE Lydie, DUCROCQ Pascale, DUCLOS Antoinette, MARIE Géraldine, MICHEL Nicole, OMONT Katia, PICARD Yolande et VANSTAEN Claudine. BARETTE Patrick, BERNARD Yves, COUZIN Alain, FÉRAL Pierre, GARIAN Gérard, LEFRANCOIS Jean, Edmond GILOT, SENEAL Patrick et Thierry LEROY.

Procurations : Nathalie GAUTIER à Thierry OZENNE, Dominique GILLES à Antoinette DUCLOS, Alexandre RAY à Cyrille MAUDUIT, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS.

Absents : Christelle LECOADOU, Françoise MORVAN, Florent VAUVERT, Bernard LOUIS, Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Mathilde FAUCHIER DELAVIGNE, Madeleine LAISNÉ, Geoffrey RENOUF.

1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

2) Compte -rendu du 26 septembre 2017 approuvé à l'unanimité (- 1 votant : Cyrille MAUDUIT arrivé pour le point 3)

3) Communauté de Communes Seulles Terre et Mer – Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 06 septembre 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le présent rapport de la CLECT de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun) et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport de la CLECT

4) Communauté de Communes Seulles Terre et Mer – Approbation des statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les statuts de STM sont une compilation des statuts de BSM, Orival et Val de Seulles effectuée par le Préfet par un arrêté du 2 décembre 2016. Le code général des collectivités territoriales et la loi NOTRe impose une réécriture des compétences afin de répondre aux nouvelles définitions. Monsieur le Maire présente les statuts de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, et demande aux membres du conseil municipal de les approuver. Le vote se tient à bulletins secrets.

Résultats du vote : **POUR : 20** **CONTRE : 7** **ABSTENTION : 4**

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire demande aux sept élus conseillers communautaires leur soutien quant au devenir des médiathèques et à leur intégration dans la compétence Culture et non dans la compétence fonctionnement des équipements culturels et sportifs. Les sept conseillers communautaires sont unanimes dans ce sens.

5) Projet structure multi-raquettes couvert : demande d'aide financière auprès du Département et de la Région

Monsieur le Maire présente succinctement le projet de structure multi-raquettes couvert et demande aux membres du conseil municipal leur accord afin d'entamer les démarches relatives aux différentes demandes de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux différentes demandes de subvention.

6) Demande de subvention au titre de l'APCR (aide aux petites communes rurales) plan pluriannuel

Dans le cadre des projets susceptibles d'être éligibles à l'APCR, les services de l'Etat proposent aux communes nouvelles un accompagnement des demandes de subventions sur un plan pluriannuel. L'avis du conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'engagement sur ce plan pluriannuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le maire à signer l'engagement du plan pluriannuel.

7) Assurances : révision des contrats au 1^{er} janvier 2018 : procédure d'appel d'offres

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin d'engager la procédure d'appels d'offres via la société MEDIALEX, et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la procédure d'appels d'offres.

8) Dématérialisation des actes administratifs : signature convention

Pour adhérer à la télétransmission des actes (arrêtés et délibérations pour le budget principal de Creully sur Seulles ainsi que ses budgets annexes), Monsieur le Maire doit signer, d'une part, une convention avec Monsieur le Préfet et, d'autre part, un contrat pour la partie technique avec un télé-transmetteur homologué par le ministère de l'intérieur. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procédé de dématérialisation des actes et de l'autoriser à signer la convention ainsi que le contrat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la dématérialisation des actes.

9) Logements communaux : harmonisation et répartition des frais d'entretien

Point reporté au prochain conseil municipal.

10) SDEC : retrait de la commune de Guilberville et adhésion de la CDC Cœur de Nacre

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ». Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE.

Monsieur le Maire expose que, la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny-sur-Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche). Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM, et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE.

11) Questions et informations diverses

- Félicitations adressées à Geoffrey RENOUF pour la naissance de sa fille ;
- Fermeture de la Trésorerie de Courseulles sur Mer et transfert vers la Trésorerie de Bayeux au 1^{er} janvier 2018 ;
- La course d'orientation du 14 octobre dernier a regroupé environ 120 participants ;
- Sainte Barbe des pompiers de Creully sur Seulles, rassemblement le 18 novembre 2017 à 17h15, Place Edmond Paillaud ;
- MASP (Maison d'aide aux services publics) à ouvert à la poste de Creully ;
- Fête de la Pomme les 11 et 12 novembre prochain au prieuré de St Gabriel, l'inauguration est prévue le 11 novembre à 15h00 ;
- A partir du 1^{er} novembre, les PACS seront célébrés en mairie ;
- Cubes sur la place Paillaud, Exposition itinérante « Synthèse naturelle » du 6 au 12 novembre ;
- Le CCAS se réunira le 26 octobre prochain pour définir l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de Creully sur Seulles. Les bénévoles seront les bienvenus,
- Ecole du Paysage et de l'Horticulture de St Gabriel Brécy en difficulté suite à une diminution des inscriptions ;
- Choix du nouveau logo de Creully sur Seulles, proposé par le prestataire réalisant le site internet de la commune nouvelle ;
- Prochain conseil municipal le mardi 12 décembre à St Gabriel Brécy.

Séance levée à 22h35